

Indemnité de fonctions au maire. Le Conseil municipal

approuve et ouvre le crédit vote

le 25 Août 1956

décide d'appliquer les relèvements de l'indemnité de fonctions au maire, prévus pour les périodes d'octobre 1955 à Janvier 1956, de Janvier 1956 à Juillet 1956 et de Juillet 1956 à Juillet 1957. et vote, pour la période d'octobre 1955 à Décembre 1956, le crédit de 5750F à prendre au Budget additionnel C XI. A. 1.